

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 8 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des Bâtiments de France spécialité surveillance et accueil du ministère de la culture

NOR : MICB2326081A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 8 novembre 2023, l'arrêté du 19 septembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des Bâtiments de France spécialité surveillance et accueil du ministère de la culture, est modifié comme suit :

Les phrases :

« L'épreuve écrite d'admissibilité des deux concours (externe et interne) se déroulera le 15 mars 2024 en région Ile-de-France.

« L'épreuve orale d'admissibilité des deux concours (externe et interne) aura lieu en région Ile-de-France à partir du 9 septembre 2024. »,

sont remplacées par les phrases :

« L'épreuve écrite d'admissibilité des deux concours (externe et interne) se déroulera le 15 mars 2024 en région Ile-de-France.

« L'épreuve orale d'admission des deux concours (externe et interne) aura lieu en région Ile-de-France à partir du 9 septembre 2024. »